



SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DU BUDGET
ET DES COMPTES PUBLICS

LE SECRETAIRE D'ETAT

Paris, le 23 SEP. 2016

Nos Réf. :
Vos Réf. :

Madame la Présidente,

Je souhaite vous informer de la parution prochaine d'un décret d'avance pris en application de l'article 13 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), portant ouverture de 1 532,3 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 698,7 M€ en crédits de paiement (CP) sur le budget général. Il procède à des annulations de crédits à due concurrence, tant en AE qu'en CP.

Ce décret a pour objet de financer plusieurs dépenses urgentes ainsi réparties :

- 1. Ouverture pour le financement des contrats aidés du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social**
 - *1 423,3 M€ en AE et 574,7 M€ en CP pour le financement des contrats aidés sur le programme 102 « Accès et retour à l'emploi », de la mission « Travail et emploi ».*

Madame Michèle André
Présidente de la Commission des finances
Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75006 PARIS



2. Ouverture pour le financement des dépenses au titre de l'hébergement d'urgence et de la veille sociale du ministère du logement et de l'habitat durable

- *84 M€ en AE et CP pour le financement de nouvelles places d'hébergement d'urgence sur le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », de la mission « Égalité des territoires et logement ».*

3. Ouverture pour le financement des frais de justice sur le périmètre du ministère de la justice

- *25 M€ en AE et 40 M€ en CP pour le financement de prestations en matière de frais de justice sur le programme 166 « Justice judiciaire » de la mission « Justice »*

Plusieurs missions, qui ne font pas l'objet d'ouvertures de crédits, contribuent à l'équilibre général du schéma d'ouvertures et d'annulations du présent décret.

La ratification de ce décret sera demandée dès le projet de loi de finances rectificative pour 2016.

Le texte du décret est accompagné d'un rapport de motivation, destiné à être publié au Journal officiel, en application des dispositions de l'article 56 de la LOLF.

Comme le prévoit l'article 13 de la LOLF, je vous saurais gré de bien vouloir faire part au Gouvernement de votre avis sur ce projet de texte.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Christian ECKERT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Décret n° du
portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance
NOR : ECFB1626276D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances, notamment ses articles 13 et 56 ;

Vu l'avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale en date du ;

Vu l'avis de la commission des finances du Sénat en date du ;

Le Conseil d'État (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – Sont ouverts à titre d'avance, pour 2016, des crédits d'un montant de 1 532 250 403 € en autorisations d'engagement et de 698 718 934 € en crédits de paiement applicables aux programmes du budget général mentionnés dans le tableau 1 annexé au présent décret et inscrits sur des titres autres que celui des dépenses de personnel.

Art. 2. – Sont annulés à cette fin, pour 2016, des crédits d'un montant de 638 508 387 € en autorisations d'engagement et de 698 718 934 € en crédits de paiement applicables aux programmes du budget général mentionnés dans le tableau 2 annexé au présent décret.

Art. 3. – Sont annulés à cette fin, pour 2016, des crédits d'un montant de 893 742 016 € en autorisations d'engagement applicables au programme du compte d'affectation spéciale mentionné dans le tableau 3 annexé au présent décret.

Art. 4. – Le ministre de l'économie et des finances et le secrétaire d'État chargé du budget et des comptes publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

MANUEL VALLS

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie et des finances,

MICHEL SAPIN

Le secrétaire d'État chargé du budget et des comptes publics,

CHRISTIAN ECKERT

ANNEXE
TABLEAU 1

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	Numéro du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement ouvertes	CRÉDITS de paiement ouverts
Égalité des territoires et logement		84 000 000	84 000 000
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	177	84 000 000	84 000 000
Justice		25 000 000	40 000 000
Justice judiciaire	166	25 000 000	40 000 000
Travail et emploi		1 423 250 403	574 718 934
Accès et retour à l'emploi	102	1 423 250 403	574 718 934
Totaux.....		1 532 250 403	698 718 934
<i>Dont titre 2.....</i>			

TABLEAU 2

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	Numéro du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
Action extérieure de l'État		61 604 985	61 604 985
Action de la France en Europe et dans le monde	105	45 984 985	45 984 985
Conférence 'Paris Climat 2015'	341	15 620 000	15 620 000
Administration générale et territoriale de l'État		3 000 000	3 000 000
Administration territoriale	307	3 000 000	3 000 000
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales		16 269 980	16 269 980
Forêt	149	3 996 026	3 996 026
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	206	7 801 273	7 801 273
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215	4 472 681	4 472 681
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation		13 000 000	13 000 000
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	169	13 000 000	13 000 000
Conseil et contrôle de l'État		4 612 893	4 612 893
Conseil d'État et autres juridictions administratives	165	1 340 000	1 340 000
<i>Dont titre 2.....</i>		<i>1 340 000</i>	<i>1 340 000</i>
Conseil économique, social et environnemental	126	100 000	100 000
<i>Dont titre 2.....</i>		<i>100 000</i>	<i>100 000</i>
Cour des comptes et autres juridictions financières	164	3 172 893	3 172 893
<i>Dont titre 2.....</i>		<i>2 604 154</i>	<i>2 604 154</i>
Culture		5 850 000	5 850 000
Patrimoines	175	2 500 000	2 500 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	224	3 350 000	3 350 000

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	Numéro du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
Direction de l'action du Gouvernement		16 534 867	16 534 867
Coordination du travail gouvernemental	129	9 110 970	9 110 970
Protection des droits et libertés	308	1 000 000	1 000 000
Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	333	6 423 897	6 423 897
Écologie, développement et mobilité durables		139 650 341	139 650 341
Infrastructures et services de transports	203	95 331 297	95 331 297
Météorologie	170	2 712 426	2 712 426
Paysages, eau et biodiversité	113	3 659 757	3 659 757
Information géographique et cartographique	159	1 913 935	1 913 935
Énergie, climat et après-mines	174	28 813 373	28 813 373
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	217	7 219 553	7 219 553
Économie		56 000 000	56 000 000
Développement des entreprises et du tourisme	134	55 000 000	55 000 000
Statistiques et études économiques	220	500 000	500 000
Stratégie économique et fiscale	305	500 000	500 000
Égalité des territoires et logement		8 918 896	8 918 896
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	135	8 918 896	8 918 896
Engagements financiers de l'État		100 000 000	100 000 000
Épargne	145	100 000 000	100 000 000
Enseignement scolaire		21 000 000	21 000 000
Enseignement scolaire public du premier degré	140	3 300 000	3 700 000
Enseignement scolaire public du second degré	141	14 700 000	7 300 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	214	3 000 000	10 000 000
Gestion des finances publiques et des ressources humaines		15 000 000	25 000 000
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	156	1 000 000	11 000 000
Facilitation et sécurisation des échanges	302	9 000 000	9 000 000
Fonction publique	148	5 000 000	5 000 000
Immigration, asile et intégration		11 512 759	11 512 759
Intégration et accès à la nationalité française	104	11 512 759	11 512 759
Justice		15 194 782	30 194 782
Administration pénitentiaire	107	15 194 782	30 194 782
Médias, livre et industries culturelles		18 350 000	18 350 000
Presse	180	14 600 000	14 600 000
Livre et industries culturelles	334	3 750 000	3 750 000
Outre-mer		35 475 634	35 475 634
Emploi outre-mer	138	33 675 634	33 675 634
Conditions de vie outre-mer	123	1 800 000	1 800 000
Politique des territoires		17 049 000	24 919 672
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	112	6 000 000	6 000 000
Interventions territoriales de l'État	162		7 000 000
Politique de la ville	147	11 049 000	11 919 672
Recherche et enseignement supérieur		20 855 679	40 855 679
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	190	10 349 659	10 349 659

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	Numéro du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	192	5 000 000	25 000 000
Recherche culturelle et culture scientifique	186	776 000	776 000
Enseignement supérieur et recherche agricoles	142	4 730 020	4 730 020
Relations avec les collectivités territoriales		21 000 000	21 000 000
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	119	21 000 000	21 000 000
Santé		6 000 000	6 000 000
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	204	6 000 000	6 000 000
Sécurités		10 000 000	10 000 000
Police nationale	176	4 000 000	4 000 000
Gendarmerie nationale	152	6 000 000	6 000 000
Solidarité, insertion et égalité des chances		12 895 989	12 895 989
Handicap et dépendance	157	4 895 989	4 895 989
Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	124	8 000 000	8 000 000
Sport, jeunesse et vie associative		2 400 000	3 000 000
Sport	219	2 400 000	3 000 000
Travail et emploi		6 332 582	13 072 457
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	111		3 700 000
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	155	6 332 582	9 372 457
Totaux.....		638 508 387	698 718 934
<i>Dont titre 2.....</i>		<i>4 044 154</i>	<i>4 044 154</i>

TABLEAU 3

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	Numéro du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
Participations financières de l'État		893 742 016	
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	731	893 742 016	
Totaux.....		893 742 016	
<i>Dont titre 2.....</i>			

Rapport relatif au décret n° du portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance

NOR : ECFB1626276P

Rapport de motivation

Monsieur le Premier ministre,

Le présent décret, portant ouverture de 1 532 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 699 M€ en crédits de paiement (CP) sur le budget général de l'État, est destiné à financer plusieurs dépenses urgentes ainsi réparties :

1. Ouvertures pour le financement des contrats aidés du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

- 1 423,3 M€ en AE et 574,7 M€ en CP sur le programme 102 « *Accès et retour à l'emploi* », de la mission « *Travail et emploi* »

Ce besoin d'ouverture est dû à l'adaptation de la programmation des contrats aidés en cours d'année 2016. Afin de ne pas fragiliser le mouvement de reprise de l'activité et de l'emploi amorcé à fin 2015, la programmation finale pour 2016 s'établit à 445 000 contrats aidés, contre 295 000 contrats prévus en LFI, soit un niveau égal à la programmation 2015.

Pour les contrats aidés, les autorisations d'engagement (AE) correspondent au montant total des dépenses attendues au titre des décisions d'attribution sur l'ensemble de la durée de vie prévisionnelle de ces contrats, qui peuvent dépasser l'année en cours, soit près de 11 mois en moyenne pour un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), 10 mois pour un contrat initiative emploi (CIE) et 24 mois pour un emploi d'avenir. Le dispositif est ainsi géré de façon distincte en AE et en CP, ce qui conduit à un besoin d'ouverture de 1 423 M€ d'AE et de 574,7 M€ de CP.

Après avoir pris en compte des possibles redéploiements sur les autres dispositifs du programme 102, et prévu le dégel de la réserve de précaution du 102 (525 M€) ainsi que des reports (23 M€), des crédits doivent désormais être ouverts en décret d'avance afin de pouvoir honorer, d'une part, les engagements souscrits au titre des contrats signés tout au long de l'année et, d'autre part, les paiements des aides aux employeurs.

En effet, ces crédits seront mis à disposition de l'Agence de services et de paiement (ASP), prestataire de services de l'État pour les contrats aidés, le plus rapidement possible, et en tout état de cause avant la mi-octobre, afin d'éviter toute incapacité de l'opérateur à engager les dépenses liées aux nouveaux contrats. L'opérateur n'ayant pas de ressources de trésorerie mobilisable à la hauteur des montants en jeu, l'ouverture de ces crédits par décret d'avance est donc impérative, la publication de la prochaine loi de finances rectificative, qui devrait intervenir fin décembre, étant trop tardive.

2. Ouvertures pour le financement des dépenses au titre de l'hébergement d'urgence et de la veille sociale du ministère du logement et de l'habitat durable

- 84 M€ en AE et en CP sur le programme 177 « *Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables* », de la mission « *Égalité des territoires et logement* »

Cette ouverture est en particulier destinée à financer la création de nouvelles places d'hébergement d'urgence afin de faire face à la très forte augmentation de la demande observée depuis le début de l'année, dans le contexte d'une crise migratoire qui s'est intensifiée.

Ces crédits permettront en particulier de financer les mesures adoptées en cours de gestion pour mieux organiser l'accueil en hébergement sur l'ensemble du territoire. L'instruction aux préfets du 29 juin 2016, commune au ministère de l'intérieur et au ministère du logement, et relative à la création de nouvelles places de centres d'accueil et d'orientation (CAO) des migrants a ainsi engagé la création de 3 000 places supplémentaires en CAO afin de desserrer la contrainte en région parisienne et sur le périmètre calaisien, portant la capacité totale à 5 000 places dès 2016 (18,8 M€). S'y ajoute un besoin de financement supplémentaire de places d'hébergement d'urgence (50 M€) notamment suite aux opérations de mise à l'abri réalisées à Paris depuis le début de l'année. Enfin, le besoin de financement lié à la pérennisation des 2 300 places créées à l'hiver 2015-2016 annoncée par la ministre du logement et de l'habitat durable en mars 2016 s'élève à 15,2 M€. Cette mesure permettra ainsi d'assurer la continuité du dispositif au 1^{er} novembre pour la campagne hivernale 2016/2017.

Les capacités de redéploiement internes au programme 177 s'avèrent insuffisantes, malgré la mobilisation de l'ensemble de la réserve de précaution (45 M€ au 1^{er} janvier 2016).

Le besoin urgent de mise à disposition de ces crédits ne permet pas d'attendre le vote de la loi de finances rectificative de fin d'année. La mise à disposition des crédits est nécessaire pour assurer le maintien de l'accueil des personnes actuellement hébergées, qui comprennent principalement des familles avec enfants, et les créations de places nouvelles décidées par le Gouvernement.

3. Ouvertures pour le financement des frais de justice sur le périmètre du ministère de la justice

- 25 M€ en AE et 40 M€ en CP sur le programme 166 « *Justice judiciaire* » de la mission « *Justice* »

Cette ouverture vise à permettre au ministère de la justice d'honorer le paiement de prestations en matière de frais de justice dans un contexte de forte croissance des enquêtes et des réquisitions techniques à la suite des attentats.

L'ouverture de ces crédits par décret d'avance est nécessaire, la publication de la dernière loi de finances rectificative, qui devrait intervenir fin décembre, étant trop tardive : les crédits mis à disposition des cours d'appel étant presque totalement consommés et alors que la réserve du programme 166 a d'ores et déjà fait l'objet de dégels, les juridictions se verraient dans l'incapacité d'assurer la continuité du paiement des dépenses prescrites par les officiers de police judiciaire et par les magistrats dans le cadre des procédures judiciaires. Une délégation rapide de crédits est nécessaire pour mettre en œuvre la mise en paiement de ces prestations avant la fin de gestion.

Les annulations de crédits proposées portent quasi-exclusivement sur des crédits mis en réserve et correspondent à une révision des besoins constatés sur les différents programmes concernés. Elles sont notamment facilitées par la mise en réserve des reports de crédits réalisée en avril 2016, à hauteur de 1,8 Md€ en CP. Elles se répartissent de la manière suivante :

Concernant la mission « *Action extérieure de l'État* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 221 M€ en CP) :

- 46 M€ en AE et CP sont annulés sur programme 105 « *Action de la France en Europe et dans le monde* », compte tenu d'un ajustement à la baisse des dépenses liées aux opérations de maintien de la paix, aux contributions internationales et d'économies sur le fonctionnement des postes à l'étranger ;
- 15,6 M€ en AE et CP sont annulés sur le programme 341 « *Conférence 'Paris Climat 2015'* », du fait d'une gestion rigoureuse des crédits de fonctionnement et de contributions versées par des partenaires et mécènes.

Sur la mission « *Administration générale et territoriale de l'État* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 100 M€ en CP), 3 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 307 « *Administration territoriale* ».

Sur la mission « *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 17 M€ en CP) :

- 4 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 149 « *Forêt* » ;
- 7,8 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 206 « *Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation* » en raison de la relative amélioration de la situation sanitaire, conduisant à des dépenses liées à la lutte contre la grippe aviaire et aux besoins de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) moindres qu'attendues ;
- 4,5 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 215 « *Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture* » ;

Sur la mission « *Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 8 M€ en CP), 13 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 169 « *Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant* ».

Sur la mission « *Conseil et contrôle de l'État* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 12 M€ en CP) :

- 3,2 M€ en AE et CP sont annulés sur le programme 164 « *Cour des comptes et autres juridictions* », dont 2,6 M€ de crédits de titre 2. Ces annulations portent pour 2,6 M€ sur des crédits devenus sans emploi et pour 0,6 M€ sur des crédits mis en réserve ;
- 1,3 M€ en AE et CP de crédits de titre 2 sont annulés sur le programme 165 « *Conseil d'Etat et autres juridictions administratives* » et portent sur des crédits devenus sans emploi ;
- 0,1 M€ en AE et CP de crédits de titre 2 sont annulés sur le programme 126 « *Conseil économique, social et environnemental* » et portent sur des crédits devenus sans emploi.

Concernant la mission « *Culture* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 27 M€ en CP) :

- 2,5 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 175 « *Patrimoines* » ;
- 3,4 M€ sont annulés sur le programme 224 « *Transmission des savoirs et démocratisation de la culture* ».

Sur la mission « *Direction de l'action du Gouvernement* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 16 M€ en CP) :

- 9,1 M€ en AE et CP sont annulés sur le programme 129 « *Coordination du travail gouvernemental* » ;
- 1 M€ en AE et en CP est annulé sur le programme 308 « *Protection des droits et libertés* » ;
- 6,4 M€ en AE et CP sont annulés sur le programme 333 « *Moyens mutualisés des administrations déconcentrées* ».

S'agissant de la mission « *Écologie, développement et mobilité durables* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 16 M€ en CP) :

- 95,3 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 203 « *Infrastructures et services de transports* » ;
- 2,7 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 170 « *Météorologie* » ;
- 3,7 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 113 « *Paysages, eau et biodiversité* » ;
- 1,9 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 159 « *Information géographique et cartographique* » ;
- 28,8 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 174 « *Énergie, climat et après-mines* » ;
- 7,2 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 217 « *Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables* ».

Sur la mission « *Économie* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 69 M€ en CP) :

- 55 M€ en AE et CP sont annulés sur le programme 134 « *Développement des entreprises et du tourisme* » ;
- 0,5 M€ en AE et CP sont annulés sur le programme 220 « *Statistiques et études économiques* » ;
- 0,5 M€ en AE et CP sont annulés sur le programme 305 « *Stratégie économique et fiscale* ».

Sur la mission « *Égalité des territoires et logement* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 2 M€ en CP), 8,9 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 135 « *Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat* ».

Sur la mission « *Engagements financiers de l'État* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 104 M€ en CP), 100 M€ en AE et CP sont annulés sur le programme 145 « *Épargne* ».

Concernant la mission « *Enseignement scolaire* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 24 M€ en CP) :

- 3,3 M€ en AE et 3,7 M€ en CP sont annulés sur le programme 140 « *Enseignement scolaire public du premier degré* » ;
- 14,7 M€ en AE et 7,3 M€ en CP sont annulés sur le programme 141 « *Enseignement scolaire public du second degré* » ;
- 3 M€ en AE et 10 M€ en CP sont annulés sur le programme 214 « *Soutien de la politique de l'éducation nationale* ».

Sur la mission « *Gestion des finances publiques et des ressources humaines* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 114 M€ en CP) :

- 1 M€ en AE et 11 M€ en CP sont annulés sur le programme 156 « *Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local* » ;
- 9 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 302 « *Facilitation et sécurisation des échanges* » ;
- 5 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 148 « *Fonction publique* ».

Sur la mission « *Immigration, asile et intégration* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 7 M€ en CP), 11,5 M€ en AE et CP sont annulés sur le programme 104 « *Intégration et accès à la nationalité française* ». Ces annulations portent sur les crédits mis en réserve, d'un montant de 6,6 M€ en AE et 6,8 M€ en CP, et le solde sur la subvention versée à l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) compte tenu du niveau de son fonds de roulement.

Concernant la mission « *Justice* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 54 M€ en CP) 15,2 M€ en AE et 30,2 M€ en CP sont annulés sur le programme 107 « *Administration pénitentiaire* ».

S'agissant de la mission « *Médias, livre, et industries culturelles* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 9 M€ en CP) :

- 14,6 M€ en AE et en CP sont annulés sur les crédits mis en réserve du programme 180 « *Presse* » ;
- 3,8 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 334 « *Livre et industries culturelles* ».

Sur la mission « *Outre-mer* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 21 M€ en CP) :

- 33,7 M€ en AE et en CP sont annulés sur les crédits mis en réserve du programme 138 « *Emploi outre-mer* » ;
- 1,8 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 123 « *Conditions de vie outre-mer* ».

S'agissant de la mission « *Politique des territoires* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 17 M€ en CP) :

- 6 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 112 « *Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire* » ;
- 7 M€ en CP sont annulés sur le programme 162 « *Interventions territoriales de l'État* » ;
- 11 M€ en AE et 11,9 M€ sont annulés sur le programme 147 « *Politique de la ville* ».

Sur la mission « *Recherche et enseignement supérieur* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 135 M€ en CP) :

- 10,3 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 190 « *Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables* » ;

- 5 M€ en AE et 25 M€ en CP sont annulés sur le programme 192 « *Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle* » ;
- 4,7 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 142 « *Enseignement supérieur et recherche agricoles* » ;
- 0,8 M€ en AE et en CP sur le programme 186 « *Recherche culturelle et culture scientifique* ».

Aucune annulation ne porte sur les organismes de recherche ou les universités.

Sur la mission « *Relations avec les collectivités territoriales* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 22 M€ en CP) 21 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 119 « *Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements* ». Ces annulations sont permises par le profil de consommation de la dotation globale d'équipement des départements.

Sur la mission « *Santé* », 6 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 204 « *Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins* ».

Concernant la mission « *Sécurités* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 2 M€ en CP) :

- 4 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 176 « *Police nationale* », en raison d'une anticipation de moindres dépenses immobilières ;
- 6 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 152 « *Gendarmerie nationale* ». Cette annulation tient notamment compte de la révision à la baisse du coût des loyers.

Sur la mission « *Solidarité, insertion et égalité des chances* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 6 M€ en CP) :

- 4,9 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 157 « *Handicap et dépendance* » ;
- 8 M€ en AE et en CP sont annulés sur le programme 124 « *Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative* ».

S'agissant de la mission « *Sport, jeunesse et vie associative* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 7 M€ en CP) :

- 2,4 M€ et 3 M€ sont annulés sur le programme 219 « *Sport* ».

Sur la mission « *Travail et emploi* » (concernée par la mise en réserve complémentaire des reports de crédits pour 64 M€ en CP) :

- 3,7 M€ en CP sont annulés sur le programme 111 « *Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail* » ;
- 6,3 M€ en AE et 9,4 M€ en CP sont annulés sur le programme 155 « *Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail* ».

Enfin, sur le compte d'affectation spéciale « *Participations financières de l'État* », 893,7 M€ en AE sont annulés sur le programme 731 « *Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État* ».

Ces annulations concernent, dans un souci d'équité, l'ensemble des ministères. La réserve de précaution, qui permet de sécuriser le respect de la norme de dépense, s'élèvera postérieurement à ce décret d'avance à 9,7 Md€ de crédits de paiement (dont 9,1 Md€ hors dépenses de personnel). Le Gouvernement disposera ainsi toujours des leviers lui permettant de sécuriser la tenue de son objectif d'exécution en fin de gestion.

La ratification de ce décret sera demandée dans le plus prochain projet de loi de finances rectificative pour 2016.

Tel est l'objet, Monsieur le Premier ministre, du présent projet de décret que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation.

